



« Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable »

Contexte

La juge des référés au Conseil d'État a donné raison à la CGT (ainsi qu'à la CFDT, la CFE-CGC, FO et l'UNSA), le 22 juin 2021. Ont été suspendues l'exécution du décret du 30 mars 2021 et par conséquent, l'application des nouvelles règles de calcul des allocations-chômage pour les salariés qui devaient perdre leur emploi à compter du 1er juillet 2021. La juge des référés a considéré notamment que la situation économique était trop incertaine pour une application immédiate de la réforme et a pointé le fait que le bonus-malus n'entraîne pas effectivement en vigueur au même moment que la réforme du salaire journalier de référence.

Afin d'éviter un vide juridique à partir du 1er juillet, le ministère du travail a été contraint de publier un nouveau décret maintenant les règles de la convention de 2017 jusqu'au 30 septembre prochain. Sont concernés les modalités de calcul de la durée d'indemnisation et du salaire journalier de référence, ainsi que les différés d'indemnisation.

Près de sept mois après la décision au fond du 25 novembre dernier sur le décret de juillet 2019, c'est une nouvelle déconvenue pour le ministère du Travail sur ce dossier de l'assurance chômage. La décision du Conseil d'Etat rendue le 22 Juin 2021 rejette finalement l'assertion gouvernementale selon laquelle il faudrait baisser l'indemnisation chômage des travailleurs et travailleuses précaires pour les inciter à un emploi « durable », sachant qu'un CDD de plus de 6 mois est considéré comme un emploi « durable » par le gouvernement. En d'autres termes la décision du Conseil d'Etat conforte ce que la CGT et d'autres organisations syndicales dénoncent : la réforme du gouvernement n'est pas une solution pour un emploi stable mais au contraire provoque encore plus de précarité chez les travailleurs et travailleuses précaires.

Les recours au fond des syndicats contre le décret de mars 2021 seront jugés par le Conseil d'État d'ici quelques mois. Macron, lors de son allocution du 12 juillet 2021, a précisé que « la réforme de l'assurance chômage sera pleinement mise en œuvre dès le 1er octobre », prouvant une fois de plus qu'il entend poursuivre sa mission de casse sociale envers et contre tou-te-s. Pour la CGT, tant que la réforme de l'assurance chômage n'ira pas dans le sens du progrès social, sa détermination reste intacte pour mener de concert bataille revendicative et bataille juridique.

Proposition

Dans la nouvelle séquence qui s'ouvre, nous pensons qu'il est nécessaire de déconstruire deux arguments défendus par le gouvernement qui justifieraient sa réforme : les offres d'emploi non pourvues et le prétendu choix volontaire des emplois précaires.

Pour se faire, le CNTPEP CGT, avec l'appui de la Confédération, propose une initiative « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable ». Il s'agirait d'organiser, dans un maximum de départements, une initiative type bureau d'embauche avec l'ensemble des professions ayant des revendications sur

l'emploi et des projets autour de l'emploi (campagne 10% dans la fonction publique, campagne cheminots sur le fret ferroviaire, projets industriels, besoins d'embauches dans tous les secteurs...). Cette initiative pourrait également s'articuler avec la campagne confédérale « 32h : travailler moins, travailler mieux, travailler tous et toutes ».

Cette initiative se déroulerait en trois temps :

- 1) Etude des offres disponibles sur pole-emploi.fr
- 2) Avoir une présence CGT lors des salons emploi de la rentrée afin de convier les travailleurs et travailleuses privé-e-s d'emploi et précaires aux initiatives « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable »
- 3) Déployer les initiatives CGT « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable » sur des places publiques avec une présentation de notre revendication CGT « 32h »

Objectif

Impliquer un maximum de camarades, de syndicats, d'organisations de la CGT dans la bataille pour l'emploi et pour l'annulation de la réforme de l'assurance chômage à travers une initiative innovante « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable » !

Calendrier

À partir de juillet :

Dans le cadre de la note aux organisations sur le déploiement estival :

- Interpellation des Union Départementales et Fédérations sur l'initiative « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable ».
- Sollicitation des Comités Régionaux et envisager avec eux les possibilités de réserver un stand CGT dans le cadre des salons en présentiel organisés notamment par Pôle-Emploi, type forum pour l'emploi, une semaine pour l'emploi, 24h pour l'emploi qui se tiennent habituellement à partir de la mi-septembre.

Deux dernières semaines d'août / Deux premières semaines de septembre :

- Etude nationale des offres Pôle emploi à Montreuil et dans les territoires qui veulent bien participer à l'initiative « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable ». Pour ce faire une note étude offres illégales sera envoyée aux organisations et structures participantes.

Deux dernières semaines de septembre / Début octobre :

- Participation aux initiatives Pôle-Emploi avec un stand CGT dénonçant les opérations de communication à partir des résultats de notre enquête sur les offres Pôle-Emploi et invitant les privé-e-s d'emploi et précaires à participer à nos initiatives « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable » (journée de lutte !) et déposer leur CV.
- Mise en place des initiatives CGT « Tou-te-s ensemble pour l'emploi stable » sur des places publiques avec une présentation de notre revendication CGT « 32h » ; s'appuyant sur les batailles revendicatives locales sur l'emploi déployées par les organisations et les syndicats.